



# REGLEMENT INTERIEUR

## *CENTRES DE LOISIRS*

## *ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE*

**Direction et secrétariat du Service Enfance**  
**rue Pierre Curie**  
Tél : 01 64 88 16 80

## LES ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRE ( APPS )

### MODALITES D'INSCRIPTION

- L'inscription en Accueil Pré et Post Scolaire peut s'effectuer à tout moment de l'année auprès du Service Enfance, **avec obligation d'une présence par semaine. Si votre enfant n'est pas présent, cette prestation vous sera facturée, sauf transmission d'un certificat médical .**  
Dès lors où votre enfant est pris en charge par l'animateur, l'accueil vous sera facturé.  
En cas de fréquentation occasionnelle, les familles doivent **prévenir le service et l'école en remplissant un imprimé type d'accueil exceptionnel pour des raisons de sécurité.**

## LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (C.L.S.H.)

### MODALITES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont enregistrées et valables pour la totalité de l'année scolaire (septembre à juin), **cependant une inscription peut s'effectuer à tout moment de l'année auprès du secrétariat du service enfance ou des directions centre de loisirs.**
- L'inscription suppose une fréquentation minimale afin de mieux organiser et gérer le service. Un forfait de participation financière des familles est donc établi sur une base de deux demi-journées distinctes sans repas ou **une journée complète par mois.**

### ANNULATION DES INSCRIPTIONS

Les parents qui souhaiteraient en cours d'année, ne plus confier leurs enfants aux centres de loisirs, devront le mentionner par écrit et l'adresser au secrétariat du Service Enfance dans les plus brefs délais.

## LES VACANCES SCOLAIRES AUX CENTRES DE LOISIRS

### MODALITES D'INSCRIPTION

Les familles sont informées par courrier, affichage et voie de presse des dates des permanences d'inscriptions. En ce qui concerne les familles d'enfants déjà inscrits, elles doivent confirmer l'inscription de leur(s) enfant(s) pour ces périodes par coupon-réponse.

#### **A - PETITES VACANCES**

Les inscriptions sont enregistrées environ 3 semaines avant le début de chaque période. Elles s'effectuent par forfait semaine de 5, 4 ou 3 jours au minimum choisi par les familles au moment de l'inscription (dates précises).

#### **B – VACANCES D'ETE**

→ *Les inscriptions* se dérouleront sur **deux semaines en mai**. Elles s'effectuent par forfait semaine de 5, 4 ou 3 jours au minimum choisi par les familles au moment de l'inscription (dates précises).

→ *Passée cette date, aucune inscription ne sera enregistrée.*

*En fonction des capacités d'accueil et places disponibles (cf : réglementation DDJS), une permanence sera organisée en juin.*

#### **C - SEJOURS EXTERIEURS**

→ *Les inscriptions se feront en mai sur deux semaines à raison d'un séjour par enfant voir plus en fonction des places restantes. Une réponse sera adressée aux familles au mois de juin.*

Toute inscription sera considérée définitive si et seulement si le dossier de l'enfant est complet.

## ANNULATION ET MODIFICATIONS DES INSCRIPTIONS

→ Les annulations ou modifications peuvent être admises 8 jours au plus tard par écrit avant le début de chaque session.

Si ce délai n'est pas respecté, les journées de fréquentation choisies par les familles lors de l'inscription seront facturées.

**En cas d'annulation de séjours extérieurs**, les familles doivent prévenir le secrétariat 8 jours avant le début du séjour. Si ce délai n'est pas respecté, les journées de fréquentation seront facturées au prix séjours extérieurs et non au coût Centre de Loisirs (à l'exception des annulations justifiées par certificat médical et concernant la santé de l'enfant).

## LES HORAIRES

### VACANCES SCOLAIRES

7 h à 8 h	<i>Accueil pré centre de loisirs</i>	
8 h à 9 h	Arrivée des enfants inscrits en journée complète	Arrivée des enfants inscrits en demi-journée / matin
11 h 30	Départ pour le déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrivée des enfants inscrits l'après-midi avec repas ;</li> <li>➤ Départ des enfants inscrits le matin sans repas.</li> </ul>
13 h 30	Retour du déjeuner	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Départ des enfants inscrits le matin avec repas ;</li> <li>➤ Arrivée des enfants inscrits l'après-midi sans repas.</li> </ul>
<b>16 h 45</b>	<b>Fin de la journée centre de loisirs</b>	<b>Départ des enfants</b>
17 h à 18 h 45	Accueil post centre de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pointage des enfants présents en accueil post à 17 H 00</li> </ul>
FERMETURE DU CENTRE DE LOISIRS : 18 H 45		